

TRANSFERT DE DOSSIER UNIVERSITAIRE

La procédure

TRANSFERT "ARRIVÉE"

-Les étudiants inscrits dans un cursus de médecine dans une UFR de santé ou de médecine française, peuvent solliciter un transfert de dossier en vue d'une inscription dans une année, du premier ou deuxième cycle des études médicales, à l'UFR des Sciences de Santé de Dijon.

TRANSFERT "DÉPART"

-Les étudiants inscrits en études de médecine à l'UFR des Sciences de Santé de Dijon, peuvent solliciter un transfert de dossier en vue d'une inscription, en premier ou deuxième cycle des études médicales dans une UFR de médecine française.

Ils doivent transmettre avant le **vendredi 14 avril 2018** au service de la **scolarité du second cycle** de l'UFR des Sciences de Santé de Dijon, les documents dont la liste figure ci-dessous, qui seront examinés par la Commission Pédagogique de l'UFR.

Pièces à fournir

- * lettre de motivation
- * relevés de notes du baccalauréat et des études de médecine (comprenant le nombre d'inscription en PACES et le rang de classement)
- * autorisation du Doyen de l'UFR de Médecine d'origine ou d'accueil.
- * programme d'études de l'année en cours dans votre Faculté de Médecine d'origine
- * tout document permettant de valoriser la demande et/ou la motivation.